

BIBLIOGRAPHIE ET NOUVELLES BRÈVES

BIBLIOGRAPHIE

Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire

Mise à jour 2001 de l'Étude analytique relative aux législations nucléaires dans les pays membres de l'OCDE

L'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire a publié en 2001 la première mise à jour de l'édition de 1999 de l'*Étude analytique relative aux législations nucléaires dans les pays membres de l'OCDE*. De même que dans la précédente édition, cette mise à jour suit un plan uniforme pour tous les pays, ce qui facilite la recherche et la comparaison des informations. La mise à jour 2001 remplace les chapitres portant sur l'Australie, le Canada, l'Espagne, la Hongrie, l'Italie, le Japon, le Luxembourg et la Norvège. De plus, elle propose un nouveau chapitre sur la République slovaque, devenue membre de l'OCDE le 14 décembre 2000, qui ne figurait pas auparavant dans cette étude. Une Note d'information est également fournie pour la Pologne, dans l'attente d'une révision complète de ce chapitre après l'adoption d'une réglementation d'application de la nouvelle Loi atomique polonaise. Cette publication, qui est également disponible en anglais, peut être commandée auprès de la boutique en ligne de l'OCDE à partir de l'adresse suivante : <http://www1.oecd.org/scripts/publications/bookshop/redirect.asp?662002071P1>

Association internationale du droit nucléaire

Rechtsfragen des Umgangs mit abgebrannten Brennelementen und radioaktiven Abfällen – Legal Implications of the Management of Spent Nuclear Fuel and Radioactive Waste, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden Baden, 2002, 352 pages

Cette publication contient les documents présentés lors de la huitième réunion régionale de la Section allemande de l'Association internationale du droit nucléaire, qui s'est tenue à Potsdam les 7 et 8 décembre 2000. Cette réunion avait pour thème « *The Legal Implications of the Management of Spent Nuclear Fuel and Radioactive Waste* ». Les quatre sessions de travail ont traité respectivement du transport du combustible nucléaire usé et des déchets radioactifs, du retraitement et de la conversion du combustible nucléaire usé, du stockage sur le site du combustible nucléaire usé et du stockage définitif des déchets radioactifs. Plus de 130 participants en provenance de 23 pays et de 3 organisations internationales ont participé aux discussions sous la présidence du Dr. Norbert Pelzer.

Royaume-Uni

Energy Law and the Environment, par Patricia D. Park, publié par Taylor and Francis, Londres, 2002, 266 pages

L'auteur de cet ouvrage, Patricia Park, est professeur en droit de l'environnement et Présidente du Centre de recherche juridique à l'Institut de Southampton au Royaume-Uni. Son livre est destiné aux personnes travaillant dans le secteur de l'énergie, qu'il s'agisse d'universitaires ou de représentants de l'industrie, et vise à porter à leur attention le phénomène d'augmentation de la législation environnementale, lequel affectera leurs activités.

Consacré au droit de l'énergie, cet ouvrage examine les relations existant entre le droit de l'énergie et les impératifs de l'environnement juridique pour le secteur industriel. Reflétant l'état du droit en septembre 2000, l'auteur traite des sujets suivants : la réglementation du secteur de l'énergie et de l'environnement, les organismes réglementaires au Royaume-Uni, les questions du droit international de l'environnement, le droit et la politique communautaires de l'énergie, le commerce, la concurrence et l'environnement, la réglementation des industries du charbon, du pétrole, du gaz et nucléaire, l'industrie de l'approvisionnement en électricité, et l'avenir de l'énergie dans la perspective du développement durable.

Fédération de Russie

Protection de l'environnement et réglementation internationale des activités pacifiques nucléaires, par Elena Molodtsova, Moscou, 2000, 224 pages (en langue russe)

L'auteur de cet ouvrage, Elena Molodtsova, est chercheur à l'Institut de droit à Moscou. Cet ouvrage, de caractère tant informatif qu'analytique, a pour principal objet d'identifier au sein de l'ensemble du droit international nucléaire – tant « dur » que « mou » – les normes et recommandations qui visent à protéger l'environnement lors de la poursuite des activités nucléaires, et de les analyser du point de vue de la sûreté environnementale.

Le chapitre I fournit une base philosophique et éthique pour l'étude juridique qui va suivre. Les principaux thèmes abordés dans ce chapitre sont la sûreté environnementale et la protection de la biosphère. L'auteur souligne le fait que la sûreté environnementale ne peut pas être restreinte à une discipline unique mais devrait plutôt être à la base de toutes les activités réglementaires dans les domaines juridiques, économiques et technologiques. Dans le même temps, il existe un corpus juridique au sein du droit international où figurent la plupart des principes environnementaux ainsi que d'autres outils juridiques, c'est-à-dire le droit international de l'environnement. Ces principes visent à prévenir ou à réduire les dommages à l'environnement et à assurer l'élimination des dommages causés accidentellement à l'environnement.

Le chapitre II de l'ouvrage est consacré à la réglementation de la sûreté environnementale des utilisations de l'énergie nucléaire par deux organisations internationales majeures – l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Euratom. Ces deux organisations développent des normes afin de mettre en œuvre leurs activités réglementaires, facilitant ainsi une analyse comparée de leurs rôles respectifs dans ce domaine.

Dans le chapitre III, l'auteur démontre que la réglementation internationale de la sûreté environnementale des utilisations de l'énergie nucléaire a progressé en raison du fait que le droit « mou » des organisations internationales, en particulier l'AIEA, s'est progressivement transformé en droit « dur » sous la forme de traités internationaux. La récente Convention sur la sûreté nucléaire, adoptée en 1994, et la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, adoptée en 1997, toutes deux ayant été conclues sous les auspices de l'AIEA, traitent notamment de certaines questions environnementales dans le contexte des activités nucléaires et prévoient des normes, des études d'impact sur l'environnement et des consultations.

Le chapitre IV décrit et analyse le régime de responsabilité des dommages nucléaires.

L'auteur conclut que bien que certains principes internationaux de l'environnement soient pris en compte dans la réglementation de la sûreté environnementale des activités nucléaires, des principes tels que ceux de précaution, d'équité intergénérationnelle et du respect de toutes les formes de vie devraient être uniformément et pleinement appliqués au sein de la réglementation des activités nucléaires. En raison de leur danger inhérent, les activités nucléaires devraient être régies par le principe de précaution, lequel devrait constituer un point de départ essentiel au processus réglementaire dans ce domaine.

Uruguay

Responsabilidad Civil Por Daños Nucleares y Radiologicos, par Mme Diva Puig, Uruguay, 2001, 109 pages

L'auteur de cet ouvrage, consacré au droit de la responsabilité civile nucléaire, enseigne le droit nucléaire à la Faculté de droit de Montevideo et elle est la Présidente de l'Association uruguayenne de radioprotection. En dehors de son chapitre introductif, cette étude examine tour à tour le phénomène du dommage nucléaire, la nature et les bases de la mise en œuvre de la responsabilité pour de tels dommages, les diverses Conventions à la base du régime international de responsabilité civile nucléaire, le système de responsabilité limitée de l'exploitant nucléaire, la situation des pays d'Amérique latine par rapport à ces Conventions. L'ouvrage contient également un chapitre consacré à une étude de cas sur un accident impliquant une source radioactive, à savoir l'accident de Goiânia au Brésil en 1987. En annexe, le lecteur trouvera le texte en langue espagnole de diverses Conventions internationales sur la responsabilité civile pour les dommages nucléaires parmi lesquelles le texte consolidé de la Convention de Vienne, telle qu'elle a été révisée en 1997.

NOUVELLES BRÈVES

Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire

Session 2002 de l'École internationale de droit nucléaire

La deuxième session de l'École internationale de droit nucléaire (EIDN), un programme de formation organisé par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) et l'Université de

Montpellier 1, se tiendra du 26 août au 6 septembre 2002 à Montpellier, France. Cette session couvrira les principaux aspects du droit nucléaire : radioprotection, sûreté, responsabilité civile, gestion des déchets radioactifs, non-prolifération, commerce des matières nucléaires, etc. Les cours seront assurés en anglais par des spécialistes reconnus du droit nucléaire, notamment des universitaires, des représentants des organisations internationales spécialisées, de l'industrie nucléaire et du secteur de l'assurance, et d'autres experts nucléaires.

L'enseignement dispensé par l'EIDN est plus particulièrement destiné à des étudiants en droit engagés dans des études de niveau doctorat ou diplôme d'études spécialisées, désireux de bénéficier d'une initiation au droit nucléaire et intéressés à se familiariser avec les débouchés existant dans ce domaine, et à de jeunes professionnels déjà actifs dans ce secteur et souhaitant approfondir leurs connaissances.

De plus amples informations sur l'organisation de l'EIDN et sur son programme sont disponibles auprès du Secrétariat de l'AEN, Affaires juridiques, 12 boulevard des Îles, 92130 Issy-les-Moulineaux, France, ou sur le site web de l'AEN à l'adresse suivante : <http://www.nea.fr/html/law/isnl/index-fr.htm>

Association internationale du droit nucléaire

Neuvième réunion régionale de la Section allemande de l'AIDN

La Section allemande de l'Association internationale du droit nucléaire tiendra sa neuvième réunion régionale les 26 et 27 septembre 2002 à Wiesbaden. Le thème général de la conférence sera « *Nuclear Law Problems in Focus* ». Les discussions dans le cadre de ce thème général seront traitées dans la perspective du droit national, comparé et international, et couvriront la révision en cours de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, y compris les conséquences des actes de terrorisme à grande échelle, l'évacuation des déchets radioactifs, les nouveaux développements du droit de la responsabilité nucléaire, comme par exemple la révision du régime de responsabilité nucléaire établi par la Convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire et la Convention complémentaire de Bruxelles et les coûts de traitement des demandes, ainsi que des questions spécifiques sur la nouvelle Loi allemande sur l'énergie atomique.

Cette réunion se tiendra en allemand et en anglais et bénéficiera d'une interprétation simultanée.

De plus amples informations sur cette conférence peuvent être obtenues auprès de Dr. Norbert Pelzer, Institut für Völkerrecht, Platz der Göttinger Sieben 5, 37073 Göttingen, Allemagne.

Maroc

Création de l'Association marocaine de radioprotection

L'Association marocaine de radioprotection (AMR) a été créée en vertu du Décret du Roi n° 1-58-376 du 15 novembre 1958 réglementant le droit d'association au Maroc, tel qu'il a été modifié et complété.

Cette création procède de :

- l'intérêt d'établir, en dehors des canaux et des structures administratives et officielles, un cadre de discussion et d'échange d'informations entre les différents acteurs dans le domaine de la radioprotection et d'œuvrer, éventuellement en liaison avec d'autres associations nationales ou étrangères, au renforcement de la radioprotection dans les différents secteurs, via l'organisation de séminaires, de conférences débats, etc. ;
- l'idée de mettre en place une association africaine de radioprotection, dont l'action serait facilitée par l'existence d'associations nationales actives ;
- la proposition de la Société française de radioprotection (SFRP) d'aider à la création et l'action d'une association marocaine de radioprotection, œuvrant à des fins similaires.

Constitué le 30 janvier 2002, le bureau de l'AMR est composé de onze membres représentant l'ensemble des secteurs concernés : le Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires, mais aussi les secteurs industriel, universitaire et médical.

L'AMR a pour objet de :

- favoriser les travaux et les échanges d'information dans le domaine de la radioprotection et les domaines connexes ;
- aider à faire connaître tant au public qu'aux professionnels concernés les problèmes et les nécessités de la radioprotection pour le bien de l'homme et de l'environnement ;
- œuvrer pour la promotion des formations professionnelles en radioprotection.

L'AMR coopère avec tout organisme ou association, national ou international, ayant des buts analogues.